

DROIT ET INFORMATION DU PATIENT LE SECRET PROFESSIONNEL – CONFIDENTIALITE ET ETHIQUE MEDICALE

Le contexte

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé est marquée par les principes qui ont guidé l'élaboration de ce texte : « objectif de conscience et de confiance » selon la formule de B. Kouchner alors Ministre Délégué à la santé.

- Conscience des droits et responsabilités de chacun dans le système de santé
- Confiance nécessaire entre les professionnels de santé et les personnes malades (débat Assemblée Nationale).

La loi du 4 mars 2002 insiste également sur les nouveaux droits des patients et plus particulièrement sur le consentement éclairé, le libre choix...La réflexion s'avère nécessaire afin que les soignants trouvent les mots justes face aux dilemmes moraux et sachent prendre des décisions éthiques en équipe.

L'action proposée permettra aux participants :

De connaître les dispositifs mis en place par la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, pour une application rapide

INTERVENANT (S)

Consultant-formateur en droit social et médico-social

ELEMENTS DU PROGRAMME

- La loi du 4 Mars 2002 et ses prolongements
- LES APPORTS GENERAUX DE LA LOI DU 4 MARS 2002
- LE CONSENTEMENT
- LES PRINCIPES ETHIQUES
 - . Le principe du libre choix du praticien ou de l'Etablissement de Santé
 - . La qualité de l'accueil des traitements et des soins

Pour un projet adapté à votre demande, merci de nous consulter

E.FOR.S

E. FOR. S

ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE

Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert
59000 Lille

Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : efors-sante@wanadoo.fr • www.efors.fr

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13